



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1645

Gymnase Jean Moulin - Rénovation des installations thermiques - 10 montée du Télégraphe à Lyon 5ème - Lancement d'une 1ère phase de l'opération n° 05211001 et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 20004

Direction de la Construction

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 31 MARS 2022

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 6 AVRIL 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 MARS 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 7 AVRIL 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme RUNEL (pouvoir à Mme LEGER), M. GIRAUT (pouvoir à M. BERZANE), M. BLACHE (pouvoir à M. OLIVER), M. HERNANDEZ (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1645 - GYMNASSE JEAN MOULIN - RENOVATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES - 10 MONTEE DU TELEGRAPHE A LYON 5EME - LANCEMENT D'UNE 1ERE PHASE DE L'OPERATION N° 05211001 ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2021-1, PROGRAMME N° 20004 (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mars 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 du Conseil municipal des 25 et 26 mars 2021, le Conseil municipal a approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, qui comprend les projets « Tous arrondissements Bâtiments - Installations et réseaux thermiques et aérauliques », « Tous arrondissements Bâtiments - Désamiantage » et « Tous arrondissements Bâtiments - Raccordement réseau de chaleur ».

Par délibération n° 2022/1421 du Conseil municipal du 27 janvier 2022, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle de « Conservation patrimoine équipements sportifs 2021-2026 » n° 2021-1, programme 20004.

Les opérations de rénovations thermiques répondent à des objectifs multiples :

- mettre à niveau les installations existantes et améliorer la fiabilité et les conditions de gestion et d'exploitation ;
- minimiser le risque de pannes, en renouvelant régulièrement les installations devenues vétustes ;
- mettre à la disposition des occupants des installations plus saines, plus confortables ;
- limiter les coûts de fonctionnement par des installations techniques plus fiables et plus performantes ;
- diminuer la pollution urbaine et la production de gaz à effet de serre de nos bâtiments.

Le programme détaillé et pluriannuel de ces rénovations est tenu à jour grâce à une concertation permanente entre les services assurant l'entretien, la gestion et la rénovation des installations, et les occupants des bâtiments.

Le gymnase Jean Moulin est situé 10, montée du Télégraphe à Lyon 5^{ème}. Il est alimenté par la chaufferie du collège Jean Moulin, bâtiment métropolitain, situé à 250 m du gymnase via un réseau de chaleur enterré qui alimente la sous-station du gymnase. Les travaux consistent en la mise en place d'une centrale de traitement d'air double flux pour le gymnase, et d'une centrale pour les vestiaires et en la rénovation complète de la sous-station de chauffage et de la régulation du site.

Le montant de ces travaux estimé à 310 000 €(dont 10 000 €d'études) sera financé par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Conservation patrimoine équipements sportifs 2021-2026 » n° 2021-1, programme 20004.

La maîtrise d'œuvre de ces travaux sera assurée en interne par la Direction de la construction.

Les marchés de travaux et autres marchés d'études nécessaires au bon déroulement de l'opération seront attribués en application des dispositions du code de la commande publique.

À titre informatif, une convention de participation financière, qui fera l'objet d'une délibération ultérieure, est à l'étude pour un montant de l'ordre de 300 000 € pour le remplacement du réseau de chauffage enterré alimentant le gymnase depuis le collège Jean Moulin. Ces travaux sur le réseau de chauffage, qui est vétuste et fuyard, seront réalisés par la Métropole de Lyon et financés par la Ville de Lyon dans le cadre de cette opération dont le montant global est estimé à 610 000 €

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les délibérations n° 2021/584 des 25 et 26 mars 2021 et n° 2022/1421 du 27 janvier 2022 ;

Vu l'avis du Conseil du 5^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- Le lancement de la 1^{ère} phase de l'opération n° 05211001 « Gymnase Jean Moulin - Rénovation des installations thermiques » est approuvé. Les travaux seront financés par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 20004.
- 2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon - programme n° 20004, opération n° 05211001, et imputée aux chapitres 20, 23 et autres, fonction 321, selon la décomposition des échéanciers prévisionnels suivants, susceptibles de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :

- 2022 : 280 000 €;
- 2023 : 30 000 €

- 3- Pour la mise en œuvre de cette opération, Monsieur le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions, y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. À cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET